

L'hon. M. MITCHELL: Exactement. Récemment, des représentants du régisseur du combustible et du service sélectif national se sont réunis à Calgary pour trouver la solution des réels problèmes que pose la réduction de la production de la houille de ménage en Alberta. Nous faisons de notre mieux pour transférer les mineurs des houillères pour fins domestiques aux mines de houille bitumineuse, mais le mouvement dans ce sens n'a pas encore été bien considérable, parce qu'il y a aussi un fléchissement dans la demande de mineurs par les exploitants de mines de houille bitumineuse.

Un nombre limité de soldats-mineurs retourneront à leur régiment. Très prochainement un nombre considérable d'hommes ordinairement engagés à des travaux agricoles mais temporairement employés dans les mines, retourneront sur les fermes. C'est là le déplacement normal de l'agriculture aux mines de charbon dans l'ouest du Canada.

Chacun de ces facteurs influera sur la solution des difficultés qu'on éprouve actuellement, mais il se peut que ces démarches ne suffisent pas à régler tout le problème.

L'honorable député de Bow-River (M. Johnston) semble avoir été informé que les hommes qui occupent un emploi intermittent n'ont pas le droit de chercher un autre emploi. Ce renseignement est inexact.

Il y a quelques semaines, nous avons donné à notre surintendant régional à Winnipeg l'instruction de se montrer moins rigoureux au sujet de l'immobilisation de la main-d'œuvre dans les mines de charbon bitumineux.

Les bureaux locaux du Service sélectif de ces régions ont regu l'instruction d'accorder à un homme qui ne travaille pas au moins quatre jours par semaine et qui ne peut trouver à se placer dans les mines de charbon bitumineux, un permis lui permettant de prendre un emploi d'un autre classement prioritaire élevé.

Je puis vous donner l'assurance, Monsieur l'Orateur, que nous n'avons pas l'intention d'immobiliser dans les mines de charbon un homme qui ne travaille pas au moins quatre jours par semaine.

On a fait remarquer que nous importons du charbon des Etats-Unis dans l'est du Canada. C'est vrai, car je ferai remarquer qu'il est très difficile de transporter dans l'Est le charbon de l'Ouest.

La première difficulté est, cela va sans dire, le transport. Nos moyens de transport sont lourdement surchargés. Je puis assurer mon honorable ami que nous nous rendons compte de la gravité de la situation et que nous faisons notre possible pour y remédier au plus tôt. On doit se rendre compte que les muta-

tions d'hommes d'un endroit à un autre, parfois à des distances considérables, exigent du temps. On se heurte à des difficultés d'un caractère spécial lorsque l'on tente de transférer des personnes mariées qui ont des enfants. Je dois ajouter également qu'il faut avoir soin de ne pas envoyer un trop grand nombre de mineurs en dehors de la zone en question. Il ne faut pas oublier que nous devons produire du charbon pour l'hiver de 1944-45, et il se peut que l'hiver prochain soit beaucoup plus rude que celui-ci.

L'hon. M. HANSON: Puis-je appeler l'attention du ministre sur un fait découlant de l'affectation de mineurs à ce travail? En vertu des règlements du ministère de la Défense nationale, un soldat libéré afin de travailler dans les mines est, si je comprends bien, tenu de se présenter au bout d'un certain temps, disons six mois, pour qu'il soit réaffecté au service, si c'est là la bonne expression. Il faut deux mois pour qu'il soit réaffecté et dans l'intervalle on est privé de son rendement. C'est ce qui s'est produit dans la région de Minto. Le ministre voudra-t-il s'en occuper?

M. BLACKMORE: Puis-je poser au ministre une autre question? Comme il a lu assez rapidement, je ne suis pas certain de l'avoir bien compris. J'ai cru comprendre qu'il avait déclaré à la Chambre que tout mineur qui ne peut obtenir quatre jours de travail par semaine dans les mines recevra l'autorisation d'accepter de l'emploi dans quelque autre industrie à cote élevée de priorité. Supposons qu'il n'ait pas l'occasion d'obtenir de l'emploi dans une industrie à cote élevée de priorité, mais qu'il puisse en obtenir dans un autre genre d'industrie, quelle serait alors la situation?

L'hon. M. MITCHELL: Cela dépendrait des conditions qui règnent dans la localité où le mineur désirerait se rendre. J'ose dire qu'en Alberta, l'agriculture sera, dès que la neige aura disparu, l'une des industries ayant les cotes de priorité les plus élevées. Il s'est toujours produit, au cours des mois de printemps, un vaste détournement de la main-d'œuvre des mines de charbon vers l'agriculture, et je suppose qu'un grand nombre de ces hommes qui généralement vont travailler dans les mines pendant l'hiver iront sur les fermes durant l'été.

#### LA BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

CRÉDIT ADDITIONNEL CRÉANT DES CAPITAUX DE PREMIER ÉTABLISSEMENT ET D'EXPLOITATION

M. D. C. ABBOTT (adjoint parlementaire du ministre des Finances) propose la 2e lecture